



BULLETIN DE SOUTIEN SPÉCIAL MÉCÉNAT

Merci de renvoyer ce bulletin, accompagné de votre don par chèque à l'adresse suivante :
FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LES AVC – 1 rue Cabanis – 75674 Paris Cedex 14

OUI, je souhaite soutenir la Fondation pour la Recherche sur les AVC et permettre le financement de programmes de recherche innovants et porteurs d'espoir exclusivement dédiés à l'AVC. Je vous adresse, dans le cadre du mécénat, un don libellé à l'ordre de la Fondation pour la Recherche sur les AVC de :

- | | | | |
|--|--|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> 500 € | | ▶ | 200 € |
| <input type="checkbox"/> 1 000 € | soit,
après
déduction
fiscale | ▶ | 400 € |
| <input type="checkbox"/> 2 000 € | | ▶ | 800 € |
| <input type="checkbox"/> 5 000 € | | ▶ | 2 000 € |
| <input type="checkbox"/> 10 000 € | | ▶ | 4 000 € |
| <input type="checkbox"/> Montant libre : | | | |

Le mécénat en faveur de la Fondation pour la Recherche sur les AVC ouvre droit à une **réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don**, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes*. Ainsi un don de 5 000 € vous revient en réalité à 2 000 €. En cas d'exercice déficitaire ou de versement dépassant le plafond autorisé, l'entreprise peut reporter le bénéfice de la déductibilité sur les cinq années suivant celle du don financier.

*Loi du 1^{er} août 2003, dite loi Aillagon, article 238 bis du Code général des impôts.

À réception de votre don, nous vous enverrons un reçu fiscal.

MES COORDONNÉES (EN MAJUSCULES)

* champs obligatoires

Raison sociale* :

Civilité* : Madame Monsieur Madame et Monsieur

Prénom* :

Nom* :

Adresse postale* :

Complément adresse :

CP* : Ville* :

Pays* :

E-mail : Téléphone :

“ Merci de nous donner les moyens de faire progresser une recherche de pointe et de transformer au plus vite chaque découverte en progrès pour les malades. ”

Ces données recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la FRM pour la Fondation pour la Recherche sur les AVC (FR-AVC) et sont nécessaires à l'édition de votre reçu fiscal et à la gestion de vos dons. Elles pourront être utilisées pour vous adresser des communications de la FR-AVC et à des fins d'étude. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ainsi qu'à la réglementation relative à la protection des données personnelles (règlement Européen n°2016/679) en vigueur depuis le 25/05/2018, en contactant la FR-AVC (1 rue Cabanis – 75674 Paris Cedex 14) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des données vous concernant et d'un droit d'opposition à leur traitement, pour motifs légitimes. Sauf avis contraire de votre part, vos données pourront être transmises à des tiers dans le cadre de prospection caritative ou commerciale. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient transmises à des tiers, cochez cette case



MIEUX COMPRENDRE ET SOIGNER

Grâce à vous, les meilleures équipes de recherche françaises avancent sur tous les fronts de l'AVC pour découvrir de nouvelles pistes de traitements prometteuses !

Créée en 2014, la Fondation pour la Recherche sur les AVC est la 1^{ère} fondation à financer exclusivement des programmes de recherche dédiés à cette maladie. Elle avance sur tous les fronts de la maladie pour : mieux prévenir l'AVC en identifiant plus précisément ses déterminants ; mieux traiter l'AVC

aigu en développant de nouvelles approches thérapeutiques ; améliorer la récupération neurologique après l'AVC et prévenir et traiter le déclin cognitif d'origine vasculaire.

Grâce à la générosité de ses donateurs, la fondation finance chaque année des projets de

recherche évalués par des experts internationaux et sélectionnés par son conseil scientifique sur la base de leur excellence scientifique et de leurs bénéfices potentiels pour les patients. Ils couvrent les différents champs de la recherche : du fondamental à la clinique.

L'intégralité de nos ressources provient de la générosité privée, c'est pourquoi nous avons besoin de votre soutien pour trouver de nouveaux traitements encore plus efficaces contre les AVC !



Michel LEEB

Parrain engagé dans la lutte contre les AVC

Lorsque j'ai appris qu'une personne sur 6 en France serait victime d'un AVC au cours de sa vie, je n'imaginai pas qu'il s'agissait d'un tel fléau. C'est pourquoi, j'ai décidé de m'engager en faveur de la Fondation pour la Recherche sur les AVC afin de mieux la faire connaître.

Elle soutient des projets de recherche innovants et prometteurs pour lutter contre cette maladie et améliorer demain, la vie quotidienne des malades. La recherche sur les AVC suscite de formidables espoirs mais il est urgent de donner aux chercheurs les moyens de la faire progresser encore plus vite !



Le mot du Professeur Jean-Louis MAS*

Président de la Fondation pour la Recherche sur les AVC

“ En dépit d'importants progrès réalisés au cours des dernières décennies, les accidents vasculaires cérébraux (AVC) demeurent un véritable fléau aussi bien à l'échelon individuel qu'en termes de santé publique. Compte-tenu du vieillissement de la population, on doit s'attendre à une augmentation significative du nombre de victimes de cette maladie.

Face à ce terrible constat, il n'est d'autre choix que d'accélérer la recherche pour découvrir des traitements encore plus efficaces et ainsi diminuer le nombre d'années de vie perdues ou gâchées du fait d'un AVC.

La Fondation pour la Recherche sur les AVC que j'ai l'honneur de présider a pour raison d'être de donner aux meilleures équipes de recherche françaises les moyens d'explorer toutes les voies qui nous permettront de vaincre l'AVC. En vous engageant à nos côtés, vous devenez acteurs des découvertes de demain et porteurs d'espoir pour les 140 000 victimes d'un AVC chaque année. ”

**Le Professeur Mas a obtenu le Prix de l'Académie Nationale de Médecine 2017 et en a été élu membre correspondant en 2018.*

Contactez-nous !

Emmanuelle Gourtay, Directrice opérationnelle

E-MAIL : egourtay@fondation-recherche-avc.org • **TÉLÉPHONE :** 01 45 65 62 61